



CONTRAT TERRITORIAL DE SAVOIE

DU TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY

Avenant de clôture

VU les délibérations du Conseil général de la Savoie des 15 octobre 2012 et 24 juin 2013 fixant les principes de la politique du Département de la Savoie en faveur des territoires, le contenu et modalités de mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Savoie de 3^{ème} génération (CTS 3G),

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 2 février 2015 approuvant les documents qui composent les 7 Contrats Territoriaux de Savoie de 3^{ème} génération,

Vu le CTS de Chambéry signé le 26 mars 2015, rebaptisé « Chambéry-Cœur des Bauges » puis « Grand Chambéry »,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des 31 mars 2017 et 23 mars 2018 fixant notamment les nouvelles enveloppes par territoire et approuvant les avenants n°1 aux 7 contrats,

Vu l'avenant n°1 au CTS de Grand Chambéry signé le 12 avril 2018,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mai 2022 approuvant le présent avenant de clôture du contrat territorial de Savoie du territoire de Grand Chambéry,

ENTRE :

Le Département de la Savoie, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental, dûment habilité par la décision de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021,

ET :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry – représentée par Monsieur Philippe GAMEN, son Président, dûment habilité par la décision du – agissant pour le territoire de Grand Chambéry

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Lors de sa séance du 2 février 2015, l'Assemblée départementale a approuvé les documents qui composent les 7 contrats territoriaux de Savoie de 3ème génération à savoir : le texte du contrat type fixant les règles de gestion administrative et financière des CTS, les dispositions relatives à l'éligibilité des opérations relevant des CTS, ainsi que les 7 maquettes financières fixant les volumes de subventions maximaux susceptibles d'être engagés au titre des différentes thématiques retenues dans le volet local et le volet départemental du contrat de chaque territoire.

Lors de sa séance du 23 mars 2018, l'Assemblée départementale a approuvé des avenants aux 7 contrats et leurs 7 programmes d'actions fixant les montants de subventions maximums susceptibles d'être engagés au titre des différentes thématiques retenues.

Le contrat territorial de Savoie de troisième génération (CTS 3G) de Chambéry a été signé le 26 mars 2015. Celui-ci a été rebaptisé « CTS 3G Chambéry-Cœur des Bauges » puis « Grand Chambéry », respectivement par délibérations du Conseil départemental des 31 mars 2017 et 23 mars 2018. Il a été modifié par avenant approuvé par le Conseil départemental le 23 mars 2018 et signé le 12 avril 2018.

Après 9 ans de mise en œuvre, le CTS 3G du territoire de Grand Chambéry arrive à son terme. L'ensemble des crédits alloués au territoire a été programmé. Il s'agit à présent d'acter la répartition finale de l'enveloppe budgétaire selon les fiches-actions thématiques du contrat afin de prendre en compte les ajustements liés aux derniers dossiers présentés par le territoire.

Article 1 : Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'acter la répartition finale de l'enveloppe budgétaire totale allouée au territoire de Grand Chambéry, entre les différentes fiches-actions thématiques, telle que présentée en annexe.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres articles de l'avenant 1 du CTS sont inchangés.

Fait en deux exemplaires,

Le

Pour le territoire
Philippe GAMEN

Pour le Département de la Savoie
Hervé GAYMARD

Président
de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry

Président
du Conseil départemental

Contrat territorial de Savoie de 3ème génération du territoire de Grand Chambéry
Avenant de clôture 2022

	CTS Chambéry	Montant CTS 2014	Montant CTS Avenant n°1 2018	Montant CTS Avenant de clôture 2022
1-1-1	Favoriser le réaménagement urbain	1 000 000	1 374 383	1 294 738
1-1-2	Créer / requalifier des espaces publics en lien avec le développement résidentiel	-	705 617	624 000
1-2-1	Développer des transports collectifs et modes doux	400 000	317 174	317 174
1-3-1	Préserver l'agriculture péri-urbaine	500 000	468 000	370 373
1-4-1	Soutenir l'ingénierie aménagement - urbanisme - logement	200 000	163 345	163 345
1-5-1	Favoriser la maîtrise foncière publique	1 600 000	44 632	44 632
1-6-1	Soutenir la consultance architecturale	130 000	142 000	238 000
	Total Axe - 1 Améliorer la qualité urbaine et environnementale	3 830 000	3 215 151	3 052 262
2-1-1	Requalifier les espaces - immobiliers économiques	600 000	569 365	368 365
2-1-2	Aménager les ZAE d'intérêt départemental	200 000	190 000	190 000
2-1-3	Garantir une animation économique	150 000	78 000	78 000
2-2-1	Développer le tourisme	-	591 847	171 974
2-2-2	Structurer l'offre de sentier d'intérêt départemental	100 000	53 429	47 251
	Total Axe - 2 Participer à la dynamique économique	1 050 000	1 482 641	855 590
3-1-1	Développer l'offre d'équipements sportifs	800 000	800 000	923 133
3-1-2	Développer l'offre d'équipements culturels	300 000	332 250	332 250
3-1-3	Soutenir les pratiques sportives des collégiens	670 000	467 926	138 926
3-2-1	Lutter contre l'isolement des personnes âgées	650 000	550 000	268 919
3-2-2	Intervenir sur la cohésion sociale et le développement social local	500 000	500 000	504 240
3-3-1	Créer des structures d'accueil pour la petite enfance	406 400	248 971	326 800
3-4-1	Soutenir la vie artistique et culturelle du territoire	1 116 000	1 391 260	1 424 760
3-5-1	Soutenir les constructions scolaires	906 350	1 590 000	2 644 719
	Total Axe - 3 Adapter le niveau de services et d'équipements	5 348 750	5 880 407	6 563 747
4-1-1	Réqualification urbaine de l'axe de la Leysse	1 620 000	1 620 000	1 620 000
4-2-1	Pôle d'échange multimodal - centre d'échange des bus	1 780 000	-	-
4-3-1	Réhabilitation du bâtiment de la Maison des Syndicats	500 000	331 880	331 880
4-4-1	Développement du Technopôle des métiers de l'automobile	200 000	200 000	200 000
4-5-1	Création d'un centre de services et entrepreneuriat	600 000	600 000	600 000
4-6-1	Renforcement des grands équipements d'agglomération	3 660 000	6 076 000	6 486 000
4-7-1	Reste à affecter Contrat de Centralité	1 327 250	859 921	859 921
	Total Axe - 4 Contrat de Centralité	9 687 250	9 687 801	10 097 801
	Reste à affecter	800 000	600 000	296 600
	Total CTS GRAND CHAMBERY	20 716 000	20 866 000	20 866 000